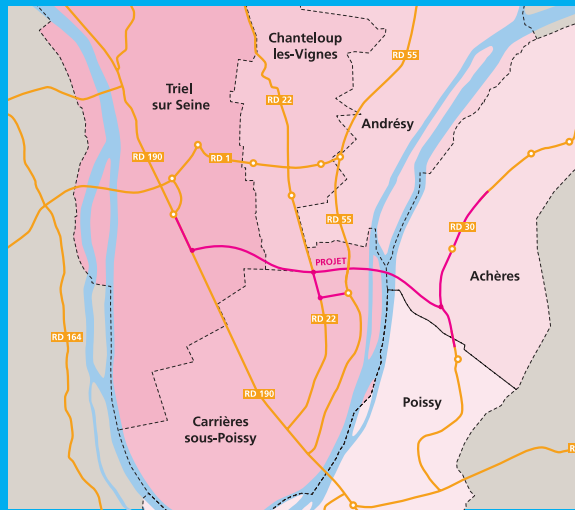


À QUOI SERT L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?



L'enquête publique est une étape importante dans le déroulement d'une opération. Elle a pour but d'informer le public sur l'objectif et les caractéristiques du projet, ainsi que sur ses impacts.

Elle présente les mesures de protection des riverains et de l'environnement et permet de recueillir les observations et suggestions du public sur le projet.

Cette enquête portera également sur les mises en compatibilité des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) et le classement et déclassement de la voirie liés au projet.

QUELQUES RAPPELS

16 décembre 2007

L'Assemblée départementale approuve le principe de création d'une liaison RD 30 - RD 190 avec un nouveau franchissement de la Seine.

22 janvier 2009

L'Assemblée départementale approuve le Dossier de Prise en Considération (DPC) du projet.

15 juin au 10 juillet 2009

La concertation publique se déroule sur les communes d'Achères, Andrézy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine.

23 octobre 2009

L'Assemblée départementale approuve le bilan de la concertation.

18 juin 2010

L'Assemblée départementale approuve le tracé en vue d'élaborer le dossier d'Avant Projet.

8 juillet 2011

L'Assemblée départementale approuve l'Avant Projet et demande l'ouverture de l'enquête publique.

ET MAINTENANT...

du 2 au 31 janvier 2012, l'Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Cette enquête se déroule à Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine et Poissy.

Un registre est à votre disposition pour faire part de vos observations sur le projet.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport sur les remarques émises durant l'enquête et émettra son avis sur le projet. Cet avis pourra être favorable, favorable avec recommandations, favorable avec réserves ou défavorable.

Si l'avis est favorable, un arrêté préfectoral prononcera l'utilité publique du projet de la liaison RD30-RD190 : Pont à Achères-Boucle de Chanteloup, le classement et déclassement des voies et la mise en compatibilité des PLU.

DEMAIN, Deux autres enquêtes seront nécessaires avant le début des travaux (2013-2014)

- L'ENQUÊTE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU relative aux incidences du projet sur la ressource en eau et le milieu aquatique.

- L'ENQUÊTE PARCELLAIRE qui définira exactement les terrains nécessaires à l'exécution des travaux et permettra aux propriétaires concernés de faire valoir leurs droits.

**Une fois l'utilité publique
du projet déclarée et
ces 2 enquêtes réalisées,
les acquisitions foncières
pourront commencer
(2 ans environ),
suivies par les travaux
(4 ans environ).**



POURQUOI CETTE LIAISON ?

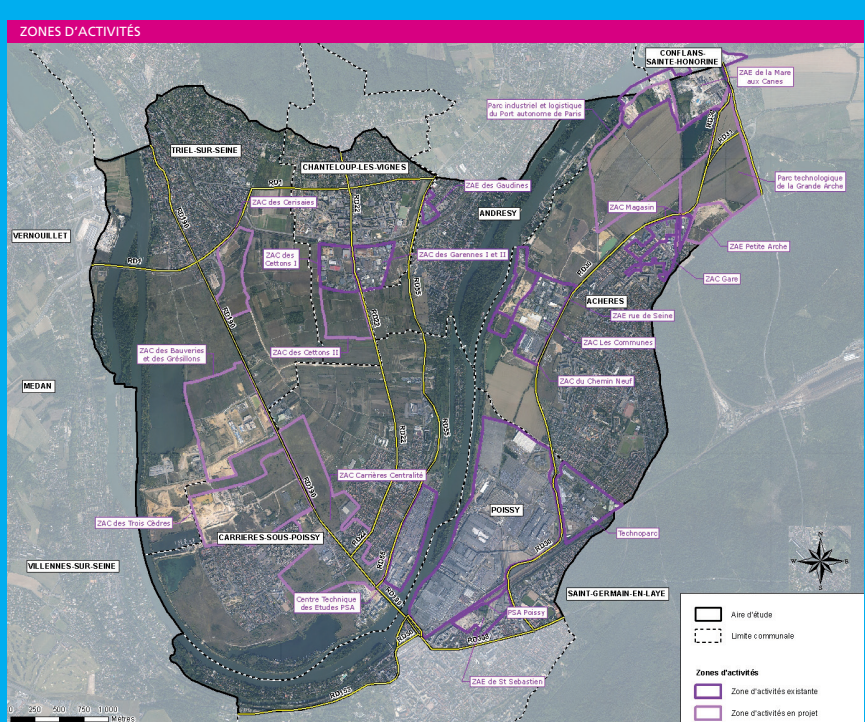
Le territoire de la boucle de Chanteloup possède un important potentiel urbanisable et économique qui souffre de son enclavement.



LE RÉSEAU ROUTIER CONVERGE VERS LE SUD ET NE DISPOSE D'AUCUN ACCÈS VERS L'EST

> Le maillage routier de la boucle de Chanteloup et de ses abords est insuffisant car l'ensemble de la voirie est orienté Nord-Sud (RD 190, RD 55, RD 22 et RD 30). Seule la RD1 assure une liaison transversale Est-Ouest.

> Le territoire de la boucle de Chanteloup est accessible par deux ponts situés au Sud (pont de Poissy) et au Nord-Ouest (pont à Triel). Aucun franchissement ne permet un accès direct à l'Est, vers Achères.



L'URBANISATION S'ÉTEND

> L'amélioration de l'accessibilité de la boucle de Chanteloup représente un enjeu important pour les communes d'Andrésy, Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine au vu des projets de développement urbains et économiques envisagés.

DEUX OPÉRATIONS D'ENVERGURE À ACCOMPAGNER

Le projet doit favoriser deux opérations d'envergure :

- l'**Opération d'Intérêt National Seine-Aval** qui vise à constituer un nouveau pôle urbain équilibré en vallée de Seine sur un territoire regroupant 51 communes.
- **Le Plan d'appui à la filière automobile** voté par le Département et concernant les sites de PSA à Poissy et à Carrières-sous-Poissy.



Source : Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine

La liaison RD 30 - RD 190 doit offrir une bonne desserte de la boucle de Chanteloup pour favoriser son développement urbain et économique.

